

Espaces ouverts : quelles activités pour quel environnement ?

Le point de vue de la biodiversité et des paysages

*Open Spaces: Which Activities for Which Environment?
The Biodiversity and Landscapes Point of View.*

M.-F. Godart¹

La question du devenir des espaces ouverts, et plus particulièrement, de ces espaces en Région wallonne, interpelle au vu des nombreuses pressions auxquelles ils sont soumis : diverses catégories d'activités, allant des loisirs aux industries, convoitent ces espaces, menaçant ainsi leur maintien et celui des qualités environnementales qui y sont liées.

C'est autour de ces problématiques que s'est articulée la journée d'étude qui a commencé par une brève revue des réalités que recouvre le concept d'espace ouvert. Les pressions qui sont présentes sur les espa-



Photo : F. Dor, SPW-DGO4

ces ouverts sont ensuite brièvement évoquées, avant de se pencher sur des études de cas, regroupées en trois thématiques : les activités économiques, abordées plus précisément au travers de l'exemple de la logistique; villégiature et patrimoine; paysages et éoliennes.

Espaces ouverts ?

Le sens commun veut que les espaces ouverts soient des espaces dégagés, non construits. Il importe de remarquer que ces espaces peuvent se rencontrer tant en ville qu'à la campagne.

En ce qui concerne des disciplines proches des préoccupations de biodiversité ou de paysage, à savoir la biologie et la géographie, les biologistes définissent les espaces ouverts comme des « espaces où la lumière atteint aisément le sol (prairies, pelouses, landes...) », alors que pour les géographes, il s'agit « d'espaces non urbanisés, souvent assimilés aux espaces ruraux, voire agricoles ».

Enfin, le Rapport sur l'Etat de l'environnement wallon adopte la définition suivante :

« Les milieux ouverts sont l'ensemble des espaces non urbanisés et non boisés. Ils correspondent aux espaces agricoles (champs, prairies, haies, chemins...), landes et pelouses »² .

A titre d'information, il peut être intéressant de poser un ordre de grandeur : en Région wallonne, les espaces ouverts s'étendent sur un peu plus de la moitié du territoire.

¹ Guide-ULB. Courriel : mfgodart@ulg.ac.be

² Etat de l'environnement wallon (2006)

Les espaces agricoles

Aborder les relations entre activités, espaces ouverts, biodiversité et paysage représente une entreprise complexe, demandant de prendre en compte de multiples facteurs. Pour la présente réflexion, on se limitera à envisager brièvement la problématique sous l'angle des espaces agricoles.

Le choix des espaces agricoles repose sur plusieurs constats :

- ces espaces couvrent près de la moitié de la surface de la Région wallonne ;
- ils sont soumis à la convoitise de nombreux secteurs, parmi lesquels on peut citer l'agriculture elle-même ; les entreprises actives dans les constructions ; l'industrie ; le secteur des loisirs ; les naturalistes.

Les espaces agricoles, régulièrement désignés sous le nom de « campagne », couvrent en outre l'essentiel des espaces ouverts tels que définis par le Rapport sur l'Etat de l'Environnement Wallon.

Or, dans les pays de l'Europe occidentale, les campagnes n'ont cessé d'évoluer depuis le début du 20^e siècle.

L'évolution récente des campagnes a été étudiée et décrite par divers auteurs français qui ont mis en place la notion de « nouvelles campagnes », dont les types sont mis en évidence par les géographes ruralistes français et la DATAR³.

L'intérêt d'une telle typologie est qu'elle montre bien que les menaces qui pèsent sur ces campagnes sont différentes selon le type auquel elles se réfèrent.

Les principaux facteurs qui influencent les types d'espaces ruraux sont : le caractère agricole, le degré de périurbanisation et les mouvements migratoires.

La combinaison de ces critères mène à distinguer quatre types d'espaces ruraux, auxquels sont liés des atouts et des menaces.

Les nouvelles campagnes

Quelques constats généraux peuvent être posés

Actuellement, la population rurale est en croissance, grâce essentiellement à un solde migratoire positif. Dans certaines régions, et en fonction des nouvelles orientations de l'agriculture, le besoin de terres agricoles est également en croissance.

De manière générale, la pression sur les terres agricoles est élevée, ce qui entraîne une augmentation du prix de ces terres. En outre, les agriculteurs sont de plus en plus dépendants de la chaîne de production agricole, qui a par ailleurs tendance à se délocaliser parfois loin des lieux de production.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) se propagent partout, ce qui a pour effet que de nouvelles activités peuvent désormais choisir de s'installer à la campagne pour la qualité du cadre de vie.

Enfin, la société présente de fortes attentes vis-à-vis des campagnes, ce qui entraîne l'apparition de conflits d'usage (Diry, 2004).

Si l'on observe un arrêt de l'exode rural et un repeuplement dans certaines régions, la périurbanisation et le développement économique sont présents de manière très inégale. La recomposition de la société locale est une constante avec une présence minoritaire des agriculteurs (toutefois, dans des proportions variables). Les mutations que connaissent ces régions entraînent de profondes transformations paysagères et un effacement plus ou moins prononcé des différences entre villes et campagnes. La généralisation d'un mode de vie unique inspiré de la ville est un phénomène incontestable. Néanmoins, selon le type de campagnes, les pressions sont différentes et dépendent des facteurs d'évolution. Il ressort clairement des études que le caractère positif ou négatif qu'exerce une activité sur l'espace dépend du lieu d'implantation et des conditions d'implantation.

³ Voir notamment DATAR, *étude prospective de la DATAR, Quelle France rurale pour 2020 ? Contribution à une nouvelle politique de développement rural durable*, CIADT, septembre 2003 ; Diry, JP, 2004, *Les espaces ruraux*, 2^e édition, Armand Colin, coll. Campus.

A l'heure actuelle, on peut distinguer trois grands courants en jeu dans l'évolution des campagnes : la périurbanisation, la diversification économique (tant via l'industrie, que via les activités tertiaires et les loisirs) et l'agriculture.

Quels sont les enjeux liés à ces mécanismes ?

La périurbanisation

La périurbanisation se traduit par l'extension des centres urbains. Les causes de cette extension sont multiples : on peut citer le prix du terrain (et sa rareté), la qualité du cadre de vie, la facilité d'accès de certaines zones bien desservies par la route et/ou les transports en commun, les délocalisations d'entreprises hors de la ville...

Ce phénomène est l'un de ceux qui explique que la nouvelle société rurale ressemble de plus en plus à la société globale : on peut citer l'exemple des différences d'accès aux services qui ont actuellement tendance à s'estomper dans la majorité des régions.

Le phénomène d'urbanisation qui touche les campagnes entraîne de profondes modifications des écosystèmes initiaux, notamment par imperméabilisation d'importantes surfaces, par substitution d'habitats ou encore par fragmentation d'autres habitats.

A titre d'information, on peut signaler qu'en Région wallonne, environ 14% du territoire était urbanisé en 2004, ce qui correspond approximativement à la surface placée dans le réseau Natura 2000 !⁴

Si dans certains cas, une renaturation artificielle est possible, par exemple en aménageant des biotopes de petite taille et très localisés, par des plantations d'arbres et de haies, en créant des mares... ces aménagements ne remplacent jamais vraiment le fonctionnement de l'écosystème naturel.

En outre, la connexion des biotopes reconstitués avec les milieux semi-naturels préservés environnants est rarement garantie. Cette difficulté est l'un des moteurs de la réflexion sur les politiques de maillage (ou de réseau) écologique.

La diversification économique

Les phénomènes à l'œuvre méritent cependant d'être nuancés : l'agriculture a toujours coexisté avec d'autres activités comme l'artisanat, les services, les commerces, l'exploitation des bois et les petites industries. Les agriculteurs étaient eux-mêmes très souvent pluriactifs.

Depuis quelques années, on observe l'installation de nouvelles industries en milieu rural. Ces industries y recherchent des prix de terrain faibles, une image positive, associée à un cadre de vie de qualité. Dans certains cas, elles peuvent aussi fuir le milieu urbain, devenu intolérant à toute activité générant des nuisances.

Dans ce cadre, les industries qui s'installent préférentiellement dans les espaces ouverts sont des industries de transformation des produits agricoles et forestiers (ex. abattoirs, laiteries), des industries jugées peu compatibles avec un habitat dense (ex. traitement de déchets), des industries à la recherche de l'image valorisante que procure un environnement peu urbanisé et paisible (ex. industrie pharmaceutique), des industries liées à la production d'énergie (ex. éolienne), des industries liées à la présence de ressources particulières (carrières) ou à un important besoin d'espace (ex. logistique).

Toutes ces activités impliquent des consommations d'espace d'autant plus marquées que le terrain est proportionnellement plus disponible et meilleur marché que dans les zones urbaines.

Le secteur tertiaire s'ancre de manière plus marquée en milieu rural sous la forme de commerces et services, par une plus grande présence des professions libérales, liée à la recrudescence de population, des prix fonciers relativement bas et des contacts avec la clientèle facilités par les nouvelles technologies.

La présence de ces activités peut avoir des impacts très variables selon le mode d'implantation : l'intégration se fait aisément dans un tissu à caractère urbain préexistant, mais à l'opposé, on rencontre aussi une tendance à créer des zones spécialisées en périphérie des agglomérations ce qui entraîne alors une importante consommation d'espace et des besoins accrus de mobilité.

⁴ Etat de l'environnement wallon (2006)



Le secteur tertiaire, friand d'espace rural, accessible et moins cher. Photo : D. Costermans

La présence et l'ampleur des activités de loisirs et/ou de tourisme dépendent de facteurs variés, tels que la présence d'un patrimoine naturel ou culturel reconnu, la proximité de grandes agglomérations ou les hébergements disponibles. Par ailleurs, tous les espaces n'attirent pas les mêmes activités ou la même concentration d'activités. Dans le cas du développement d'un tourisme diffus, les emplois sont peu nombreux et le plus souvent saisonniers, alors que dans les régions touristiques, les emplois sont plus nombreux et plus stables.

Enfin, l'agriculture a modifié profondément ses pratiques. Si dans le passé, les pratiques extensives ont favorisé le développement de milieux ouverts riches et variés, actuellement, on assiste à une altération des habitats spécifiques et une banalisation marquée de

l'espace agricole, par abandon ou boisement des terres peu fertiles et surtout par l'intensification qui entraîne des pertes d'éléments du maillage écologique et des pertes de biodiversité par l'usage de certains produits phytosanitaires et d'intrants.

Des remèdes sont progressivement mis en place. Parmi ceux-ci on peut citer les mesures agro-environnementales (MAE) telle que la reconstitution d'éléments du maillage; la diversification végétale et animale par l'implantation de bandes fleuries et enherbées; la couverture hivernale des parcelles agricoles ou encore en favorisant la présence de précieux auxiliaires de type prédateurs des nuisibles; par une meilleure gestion de l'azote; l'introduction de l'agriculture biologique; le recours à des statuts de protection tels que Natura 2000...

A l'avenir, il faudra encore développer et renforcer les politiques existantes, par l'apport ou l'augmentation des moyens mis à disposition; par l'amélioration des connaissances et un suivi des politiques, de manière à pouvoir dresser des bilans de leur efficacité (REEW, 2005).

Les naturalistes

Un dernier groupe d'acteurs s'intéresse de près aux espaces ouverts : les naturalistes exercent parfois d'importantes pressions pour maintenir des biotopes résultant d'anciennes activités, qu'elles soient de type agricole ou industriel. Ce besoin de préservation entre le plus souvent en concurrence avec les autres activités à caractère plus rentable (agriculture, industrie, extraction...) et nécessite l'application d'outils de protection et de gestion adaptés.

Il ressort de ce qui précède que la tendance lourde actuelle est à la poursuite de la transformation des espaces ouverts, le plus souvent par voie d'urbanisation (habitat, activités économiques et infrastructures de transports) et d'implantation d'infrastructures énergétiques.

Des modifications de la structure même des espaces ouverts sont également observées, particulièrement liées à l'activité agricole.



Villa mosane (La Plante). Photo : T. Cortembos

Une politique volontariste semble dès lors nécessaire pour maintenir un équilibre correct entre fonctions et ne pas laisser le territoire en proie, dans un avenir proche, à de nouvelles friches urbanisées.

Dans ce cadre, de nouveaux besoins comme les loisirs, la logistique et les infrastructures de production d'énergie renouvelable prennent une place non négligeable.

Etudes de cas

Mathieu Strale aborde le thème des activités logistiques et montre leurs liens forts avec les espaces ouverts. La logistique est une activité en pleine expansion, et fortement soutenue par le Gouvernement wallon (notamment car elle génère des emplois non délocalisables) qui constitue l'un des cinq pôles du « plan Marshall ». Le développement de cette activité est porteur à la fois d'opportunités pour les territoires comportant des espaces ouverts, mais aussi de menaces : cinq projets de nouvelles plate-formes existent en Région wallonne. Les principaux enjeux sont donc liés à quatre éléments : la nécessité de développement de plates-formes d'éclatement dans les arrières-pays portuaires; la reconversion des friches industrielles; la concentration des activités logistiques dans des zones choisies pour éviter leur dispersion et le gaspillage de l'espace; le développement d'une politique de transport de marchandises cohérente, évitant la dispersion des flux hors des grands axes et dans les zones rurales et favorisant le report modal. Dans ce cadre, on relève qu'il est essentiel de déterminer et réserver des terrains pour l'accueil d'activités logistiques, éventuellement par type d'activité pour éviter leur dispersion et la perte de surfaces précieuses

Trois exposés ont ensuite abordé selon diverses approches les problématiques des résidences de loisirs et du patrimoine en général dans la vallée de la Haute Meuse.

L'exposé d'Etienne Guillaume⁵ s'est concentré sur les résidences de villégiatures de la fin du 19^{ème} et début du 20^{ème} siècle. Si ces constructions présentent un style qui semble éclectique au premier abord, on peut y retrouver une ligne commune, et une recherche de sites d'implantation soit relativement proche du bord de l'eau pour profiter de la vue et des nautiques, soit plus souvent légèrement en hauteur. Ces résidences, de même que plusieurs hôtels contemporains, marquent fortement la physionomie du bord de Meuse et lui confèrent une forme d'unicité et un cachet certain. L'étude détaillée de ces villas et de leur implantation révèle que les emplacements privilégiés se situent au voisinage des agglomérations, sur des terrains vierges et de belles dimensions, la création de grands jardins, voire de parcs étant fréquente. L'évolution actuelle montre d'une part, une disparition progressive de ces villas, mais d'autre part, leur intégration progressive dans le tissu bâti gommant ainsi partiellement l'aspect caractéristique de l'urbanisation des bords de la Haute Meuse.

Dans la foulée de ce courant particulier, les réflexions sur le nouvel inventaire du patrimoine, présentées⁶ par Thérèse Cortembos reflètent la volonté de tenir compte de l'évolution de la notion de patrimoine mais aussi de rendre la reconnaissance du patrimoine plus « opérationnelle », ou en d'autres termes, transformer le patrimoine en atout dans les politiques d'aménagement.

Parmi les exemples abordés, celui qui concerne la Haute Meuse permet de développer les réflexions sur le courant « villégiature », dont les témoins sont encore fort présents comme on vient de le voir, bien que l'on assiste à un comblement progressif des espaces séparant les villas. Se pose alors la question du sens des espaces ouverts et de leur devenir, particulièrement au sein d'espaces urbanisés. En effet, dans le courant urbanistique actuel, la densification est fortement prônée, alors même que dans certains espaces ou certaines agglomérations une telle densification peut nuire à la lisibilité des paysages et à la cohérence en matière de patrimoine. La nécessité d'une réflexion sur le cadre général et bâti est mise en exergue et l'idée qu'il faut peut-être pouvoir modérer la tendance lourde de densification selon le contexte est avancée et défendue.

Enfin, toujours dans le contexte géographique de la Haute Meuse et de la villégiature, Stéphanie Crabeck se penche sur le développement des lieux d'hébergement et montre comment une diversification s'observe depuis le milieu du 20^{ème} siècle, ajoutant de nouveaux types d'hébergement (camping, résidences secondaires, villages de vacances) aux villas mosanes construites au tournant du 19^{ème} siècle. Ces nouveaux développements amènent une densification, proche d'une forme urbaine, mais toujours à proximité de lieux de « vides » (en l'occurrence dans l'exemple développé, les coteaux boisés), recherchés pour le caractère original que cela confère au site de villégiature. La transformation et l'abandon progressif de ces lieux par déplacement des équipements depuis le bord de Meuse vers les versants boisés crée des friches en bord de Meuse. A l'heure actuelle, le sort des villages de vacances eux-mêmes est en question, ce qui interpelle sur le devenir de ce nouveau type de friche que sont les friches touristiques.

La journée s'est clôturée avec deux exposés axés sur la problématique des paysages et de leurs liens avec l'implantation d'éoliennes.

Le traitement des paysages en région flamande est abordé via une présentation de l'« atlas paysager » par son concepteur, Marc Antrop. L'un des angles d'approche concerne les liens avec les zones les plus ouvertes et une mise en perspective de la situation au 18^{ème} siècle. Les paysages qui ont conservé des structures proches de cette époque (et sont constitués pour une part non négligeable d'espaces ouverts) sont qualifiés de « zones de reliquats » (contenant encore des structures des paysages traditionnels) ou « zones d'ancrage » (ensemble complexe ayant une identité prononcée), qui servent de base à la mise en place d'une politique de paysages patrimoniaux, dans laquelle les mesures de protection restent relativement limitées. Dans la foulée, une nouvelle législation spécifique aux paysages et reposant sur des critères d'évaluation précis a été adoptée, puis rapidement revue, de manière à intégrer les objectifs de la Convention européenne du paysage. Le constat est posé que les zones non couvertes par l'atlas (et par un statut) deviennent des zones ouvertes à toutes les convoitises, ce qui entraîne inévitablement des

5 Cf « Villas mosanes », E. Guillaume, *Cahiers de l'Urbanisme* n° 67 (mars 2008)

6 Non publiées.

difficultés de gestion et d'arbitrage, posant ainsi des questions sur la pertinence des statuts et de la délimitation des zones. Enfin, la problématique des éoliennes est également abordée via une évocation de la circulaire relative à leur implantation qui exclu explicitement de nombreuses zones, dont les zones d'ancrage. L'examen de cette circulaire en relation avec l'atlas des paysages montre bien l'intérêt de disposer de critères précis pour arbitrer les décisions sur les lieux d'implantation. En ce qui concerne l'atlas, son intérêt comme outil de base pour la politique d'aménagement du territoire et de protection du patrimoine est souligné, mais les applications actuelles soulignent aussi les améliorations à apporter à l'outil.

La situation des éoliennes en Gaspésie, exposée par Michel Crowley⁷, permet de faire des liens avec le traitement des paysages en Flandre, et indirectement en Wallonie. Il ressort de la présentation que les espaces ouverts sont fortement sollicités pour l'implantation d'infrastructure de production d'électricité éolienne. Les retombées économiques importantes qui découlent de ces implantations, expliquent l'intérêt croissant des municipalités pour l'implantation d'éoliennes sur leur territoire. Dans ce cadre, si la population est de plus en plus souvent consultée, voire impliquée dans le choix des sites et la disposition des éoliennes, des lacunes dans le traitement des démarches entraînent des phénomènes de rejets plus fréquents que par le passé. En outre, la



En Gaspésie, les espaces ouverts sont fortement sollicités pour l'implantation d'éoliennes. Photo : M. Crowley ■

multiplication des zones d'implantation participe également aux difficultés d'acceptation des éoliennes par les populations, alors même que la politique québécoise d'implantation des éoliennes vise la concentration et non la dispersion, limitant ainsi la consommation d'espace et l'emprise des infrastructures sur les espaces ouverts. Des pistes d'amélioration des procédures sont proposées et débattues.

En conclusion, il apparaît, au travers de l'ensemble des exposés et des discussions, que l'importance des espaces ouverts dans nos paysages et notre cadre de vie ressort clairement. Cette importance est encore soulignée par les menaces que diverses activités, notamment nouvelles (logistiques, éoliennes), font peser sur l'intégrité et le maintien de ces espaces ouverts. Parmi ces activités, l'implantation de centres ou de plates-

⁷ Non publié

formes logistiques est gourmande en terres facilement accessibles et bon marché, comme le sont les espaces ouverts proches des grands axes de communications. Les éoliennes constituent aussi l'une de ces nouvelles pressions, pouvant nécessiter de grandes zones dégagées, comme on l'a vu pour le Québec. Si l'implantation de nouvelles activités ou occupation du sol dans les espaces ouverts pose problème par la consommation et les transformations qu'elles génèrent, la question du devenir de ces activités amplifie le problème, comme l'a bien montré l'exposé sur les hébergements en Haute Meuse, illustrant le problème des friches. En l'occurrence, le thème particulier, les friches touristiques, pourrait surprendre mais il peut être généralisé à toutes les zones où les activités sont abandonnées sans souci de réhabilitation. La conservation de zones plus ouvertes,

notamment sous l'angle paysager, si elle commence à être sérieusement considérée (voir paysages d'ancrage en Flandre), n'est pas une question simple et la participation des populations riveraines ou qui y vivent est indispensable même si elle nécessite un encadrement important.

La sensibilisation des populations à la valeur patrimoniale ou simplement à la qualité du cadre de vie se dégage également comme un enjeu important pour éclairer les attentes et les décisions. L'éclairage de l'histoire doit aussi entrer en ligne de compte, afin d'éviter des actions qui entreraient en contradiction avec des tendances fortes comme l'ont montré les exposés liés aux villas mosanes.